



SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS
SCHWEIZERISCHE AUTORENGESELLSCHAFT
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI AUTORI

N° 82 automne 2006



dire

Navigation en haute mer

La Convention de l'UNESCO «sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles» est sur le point d'entrer en vigueur. L'Union européenne la soutient et l'Office fédéral de la culture y est favorable. En Suisse, une «Coalition pour la diversité culturelle» entend s'en préoccuper, ce que font d'ailleurs d'autres coalitions dans le monde entier. Mais au fait: de quoi s'agit-il?

Abstraction faite des piques manifestes lancées contre l'industrie américaine du cinéma, il n'est pas facile de répondre à cette colle car le document de 30 pages en question, conçu pour recueillir un consensus international, mêle un juridisme pointilleux à un langage diplomatique et donc mou par définition. Ce qui n'a pas empêché les milieux de la politique culturelle de s'identifier immédiatement avec ce texte. Il s'agit donc de toute évidence d'un sujet brûlant auquel, toutefois, il manquait encore un point d'ancrage.

Et les experts d'éclairer notre lanterne: ce qui est nouveau et important, c'est que cette convention enrichit enfin le débat de droit international public d'une notion culturelle substantielle et qu'elle aborde le problème de la domination culturelle dans le contexte général de la genèse, de la transmission et de la diffusion des œuvres culturelles (*lire article en page 3*). En un mot comme en cent: la culture a besoin de marchés protégés. Les Etats doivent pouvoir continuer à protéger et promouvoir leur culture ou, plus exactement, leurs cultures.

Voilà qui n'est pas très passionnant du point de vue suisse: si la «diversité culturelle» est un volet tout naturel et largement vanté de notre Constitution fédérale, l'aide de l'Etat à la culture n'y figure qu'en tant que disposition facultative (à l'exception de l'aide au cinéma dans la Loi sur le cinéma), ce qui, à l'échelle du commerce mondial, ne saurait guère être une source de conflits.

Aux yeux de la SSA (et des autres sociétés de gestion collective), en revanche, il s'agit là d'une démarche essentielle. Les sociétés de gestion collective opèrent, en ce qu'elles assurent le recouvrement des droits d'auteur de leurs membres, à l'interface du marché et de l'art. Elles sont – comme du reste les chaînes de radio et de télévision – très directement confrontées aux stratégies des groupes de médias internationaux et aux implications des nouvelles techniques de communication pour les droits d'auteur.

Les «Coalitions pour la diversité culturelle» couvrent ce terrain sur le plan politique. Au-delà d'aspirations purement lobbyistes, elles entendent proposer, notamment au regard du contexte supranational, des aides conceptuelles à l'action et à la compréhension. Vu l'actualité et le positionnement des sujets, cette appellation compliquée va sans doute, par un sympathique phénomène d'érosion, se transformer en «Coalitions pour la culture».

Charles Lombard
Vice-président de la SSA
Représentant des sociétés d'auteurs
au Comité de la Coalition suisse pour la diversité culturelle



Coup d'œil

savoir

- 2 Office fédéral de la culture: nouvelles orientations de la Section cinéma
- 3 Ratification de la Convention sur la diversité culturelle
- 3 Contrat pour auteurs de la TSR

comprendre

- 4 Face à Face
Patricia Plattner et Jean-Marc Fröhle –
Produire versus se produire

aimer

- 7 Lauréats des bourses et prix SSA
- 8 Regards croisés: Jean-Luc Barbezat sur la «Journée du cinéma suisse» de Locarno

Photo: Roberto Achermann



SOPHOS



L'empreinte Bideau

Pour mieux comprendre ce que les derniers mois ont réservé à la politique du cinéma suisse...

Depuis l'entrée en scène de Nicolas Bideau, en octobre 2005, la Section du cinéma de l'Office de la culture (OFC) a changé de style. Le nouveau chef se montre partout et fourmille d'idées. Jamais les médias n'ont autant parlé de la politique du cinéma suisse! Ceux qui voulaient que «ça bouge à Berne» trouvent maintenant que ça galope un peu trop! Les nouvelles dispositions de l'encouragement du cinéma par la Confédération entrées en vigueur le 1^{er} juillet dernier ont ainsi été élaborées au pas de charge. Non sans grincements de dents.

La grande nouveauté réside en premier lieu dans l'implication de l'OFC dans la promotion des films. Le but? Mieux soutenir le lancement des productions recelant un réel potentiel public. A l'aide automatique au démarrage déjà opérationnelle s'ajoutent désormais une aide sélective à la distribution sous forme de couverture de risque (à disposition: 700 000 francs par an) ainsi qu'un service de Conseil à la promotion avant l'exploitation dans les salles. Cet empiètement de l'OFC sur les terres de Swiss Films, organisme indépendant de promotion du cinéma helvétique contemporain et patrimonial en Suisse et à l'étranger – financé pour l'essentiel par Pro Helvetia et le même OFC – a provoqué quelques étincelles. Entre Nicolas Bideau, qui entend maîtriser toute la chaîne de la vie d'un film, et Swiss Films qui peut se prévaloir d'une longue expérience, une nouvelle répartition des tâches se dessine malgré tout: dans les grandes lignes, l'OFC s'occupera de la

promotion des films en Suisse, Swiss Films de leur diffusion à l'étranger.

Si l'aide sélective aux projets de films ne connaît pas de grands changements – le montant annuel alloué, de quelques 16 millions de francs, n'a pas été augmenté – le mode d'attribution a en revanche été l'objet d'un lifting radical. Les anciennes commissions d'experts (Relève, Cinéma et Télévision) ont ainsi passé à la trappe pour être remplacées par une seule commission se subdivisant en deux sous-comités de cinq membres. Les projets de longs-métrages de fiction (cinéma) d'une part et de documentaires (cinéma et télévision) d'autre part, sont désormais évalués séparément – à la grande satisfaction des documentaristes. Pour l'appréciation des autres projets, l'OFC a innové en mandatant des intendants: un pour le court-métrage et trois (un par région linguistique) pour les fictions de télévision.

L'accent est donc mis en priorité sur les films pour le grand écran, que Nicolas Bideau espère hisser sur le devant de la scène helvétique et internationale. La part de marché du cinéma suisse, de 6% en 2005, devrait se confirmer cette année grâce aux succès de *Je m'appelle Eugen* (565 000 entrées) et de *Grounding* (368 000 entrées), mais aussi du score très honorable d'un film d'auteur: *Vitus* de Fredi M. Murer (172 000 entrées).

Si Nicolas Bideau récolte déjà les fruits mûris sous l'ère de son prédécesseur, Marc Wehrlin, le bouillant chef de la Section du cinéma ne pourra jauger les effets de sa politique que dans

une année ou deux, quand les premiers films conçus dans son sillage affronteront l'épreuve publique du feu. Dans le domaine du cinéma, le slogan culturel de «qualité et popularité» cher au conseiller fédéral Couchepin pourra alors être jugé sur pièce. Pour sa part, Nicolas Bideau a déclaré qu'il n'était pas question de brosser le poil du public dans le sens du divertissement populiste, mais bien de soutenir des projets cohérents en termes d'ambition et de diffusion, des films de qualité (petits ou grands) susceptibles de trouver leur public (petit ou grand).

Françoise Deriaz
Rédactrice en chef de *Ciné-Bulletin*

Nouvelles formes d'exploitation

Bref rappel: la SSA est susceptible d'intervenir pour la perception et la répartition de droits concernant toutes les nouvelles formes d'exploitation – qu'il s'agisse de vidéo à la demande, diffusion en paiement à la séance (*pay-per-view*), communication ou téléchargement par le biais des téléphones mobiles, balladodiffusion (*podcasting*), etc. Toutefois, il est important que les auteurs informent leurs partenaires (producteurs, éditeurs, opérateurs...) qu'en adhérant à leur société d'auteurs, ils lui ont déjà cédé ces droits, et que ces partenaires doivent donc se mettre en contact avec la SSA pour le règlement des droits. Cette réserve devrait d'ailleurs toujours figurer dans les conventions signées par les auteurs. La SSA est à la disposition des auteurs pour contrôler les contrats avant leur signature et pour proposer, le cas échéant, une rédaction modifiée des clauses qui se révéleraient être en contradiction avec ses statuts et les intérêts de l'auteur.



Ratifions les Conventions de l'Unesco!

La Coalition suisse pour la diversité culturelle a invité le conseiller fédéral Couchepin à lancer au plus vite la procédure de ratification de la Convention de l'Unesco en faveur de la diversité culturelle, adoptée en 2005 (et de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003, qui en fait partie).

La coalition suisse réunit plus de septante organisations professionnelles de la culture et des médias. Elle a défini son champ d'activité lors de la première assemblée générale annuelle en mai et se conçoit comme un centre de compétences suisse à propos de la «diversité culturelle» telle que la définit la Convention de l'Unesco. Interlocutrice des autorités et institutions suisses, elle entretient des contacts avec les coalitions d'autres pays. En matière de politique intérieure, sa priorité est à la ratification de la Convention de l'Unesco. Il importera à l'avenir de suivre d'un œil critique toutes les négociations internationales mettant en jeu la culture.

La Convention de 2005 (dite aussi Charte) a été adoptée à une grande majorité par l'Assemblée générale de l'Unesco mais contre la volonté des Etats-Unis. Il faut maintenant qu'elle soit ratifiée par trente pays pour déployer ses effets. A ce jour, le Conseil fédéral a montré peu d'empressement à lancer cette procédure de ratification en Suisse, de sorte que l'échéance est repoussée de 2007 à 2008.

L'avènement de la Convention est une réponse aux efforts de libéralisation du commerce mondial qui ont été entrepris ces dernières années, lorsqu'il est apparu que la culture était tout simplement classée parmi les services et qu'il fallait la libéraliser en conséquence.

Mais comme la diffusion d'œuvres d'art et de services culturels oblige à prendre en considération des aspects qui sont négligeables pour les biens commerciaux conventionnels, il était nécessaire de créer une plate-forme spécifique qui puisse faire front à une réflexion purement axée sur le droit du commerce. Il s'agit pour l'essentiel de faire en sorte que les Etats aient le droit de mener leur propre politique culturelle, quand bien même certaines de leurs mesures contreviendraient aux règles du commerce libéralisé. Il doit être possible de mettre des entraves aux grands de

Extrait du texte de l'article 1^{er} de la Convention sur la diversité culturelle de l'Unesco

Les objectifs de la présente Convention sont:

- de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles;
- d'encourager le dialogue entre les cultures (...);
- de réaffirmer l'importance du lien entre culture et développement pour tous les pays (...);
- de reconnaître la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens;
- de réaffirmer le droit souverain des Etats de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques et mesures qu'ils jugent appropriées pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire (...).

l'industrie du divertissement en assurant la promotion et la protection des productions culturelles ou artistiques locales.

La Convention consacre pour la première fois en droit international public une acception matérielle de la culture. Celle-ci n'est pas l'émanation d'une haute culture abstraite (et occidentale) mais, par la notion de diversité, définit la culture comme une réalité vécue à l'échelle mondiale et locale.

Cette Convention est peu contraignante en droit et ne prévoit aucune possibilité de sanction. Elle est en quelque sorte un code de bonne conduite des Etats signataires. Elle ne prône pas un protectionnisme culturel contraire aux principes chers à l'OMC mais tente, en invoquant le régime de l'exception culturelle, de créer un cadre adapté à la diffusion d'activités, de biens et de services culturels. Elle vise manifestement les besoins des pays économiquement et structurellement faibles, dans lesquels règne souvent une tendance à la dévalorisation et à la marginalisation des cultures autochtones. Un fonds est par ailleurs prévu à leur intention.

Charles Lombard
Vice-président de la SSA
Représentant des sociétés d'auteurs au Comité de la Coalition suisse pour la diversité culturelle

Contrat pour auteurs de la TSR

Depuis plus d'une année, la TSR propose aux auteurs des contrats basés sur de nouvelles conditions générales (celles-ci portant la date du 1^{er} janvier 2005 ou une date postérieure). Ce contrat modèle de la TSR, intitulé «Contrat pour auteurs», est employé pour la commande de textes, scénarios, bibles de série, sitcoms, etc., lorsque la TSR est productrice de l'œuvre ou encore lorsqu'elle acquiert ou commande des scénarios dans le cadre de coproductions.

La nouvelle teneur de ces conditions générales n'ayant fait l'objet d'aucune discussion préalable avec la SSA, nous sommes intervenus auprès de la TSR concernant plusieurs clauses qui nous semblaient difficilement acceptables pour les auteurs en général. Si la TSR a concédé quelques précisions, elle n'a pas accepté de modifier d'autres passages qui paraissent importants à la SSA: à titre d'exemple, la TSR acquiert le droit de faire retravailler l'œuvre qui lui a été livrée, de manière générale et inconditionnelle.

Nous recommandons donc vivement à nos membres de nous consulter avant de signer un tel contrat. En effet, la SSA pourra mettre en évidence les passages problématiques et proposer aux auteurs les modifications nécessaires en fonction des projets spécifiques. Le cas échéant, la SSA pourra intervenir aux côtés ou pour le compte de l'auteur auprès de la TSR.

Jürg Ruchti
Directeur adjoint de la SSA



Valeria Bruni-Tedeschi dans *Le Livre de Cristal* produit et réalisé par Patricia Plattner

Face à face: Patricia Plattner et Jean-Marc Fröhle

La production audiovisuelle, encore assumée en Suisse par certains auteurs, se professionnalise. Pour confronter les deux *modi operandi* – produire ou se produire – *A Propos* a réuni la réalisatrice-productrice Patricia Plattner et le producteur Jean-Marc Fröhle. Lors du prochain numéro, nous traiterons des enjeux similaires dans le domaine de la scène.

Produire versus se produire

Pourquoi avez-vous choisi de produire vos propres films?

Patricia Plattner: J'ai fondé la société Light Night Production en 1985, à une époque où il y avait encore très peu de producteurs en Suisse romande. Travailler seule me semblait assez logique parce que tout le monde ou presque était logé à la même enseigne. J'ai appris sur le tas et après un certain temps, je ne voyais pas pourquoi faire autrement! Il faut dire que l'administration était plus facile à gérer. La situation a beaucoup changé dès 1995. Si je devais recommencer maintenant, je ferais sans doute autrement. Cela dit, je ne pourrais pas «vivre» du cinéma sans être aussi productrice. Avec mon système «escargot» – qui consiste à produire peu, environ un film par an – je sais parfaitement où j'en suis financièrement. En travaillant avec un producteur, l'infrastructure s'alourdit et parfois le flou artistique s'installe. Je préfère suivre mes projets de A à Z, du scénario aux ventes et au DVD. Parce que l'énergie créative n'est pas toujours au rendez-vous, je trouve aussi une source de satisfaction dans ce travail tout en restant dans le même métier.

Jean-Marc Fröhle: Je tiens à féliciter Patricia Plattner qui, dans cette forme d'«artisanat professionnel», est la seule à avoir tenu le coup pendant vingt ans. D'autres ont essayé, mais ils ont dû renoncer ou faire d'autres métiers pour survivre. Elle est l'exception heureuse qui confirme la règle mais sinon, à mon sens, le système d'autoproduction a contribué à sinistrer le paysage cinématographique romand.

Roland Giraud, Frédéric Diefenthal et Julie Judd dans *Pas de Panique* de Denis Rabaglia, produit par Jean-Marc Fröhle





Est-il parfois difficile d'assumer les deux rôles ?

Patricia Plattner: J'ai pu compter sur Paulo Branco (*producteur franco-portugais, notamment de Manoel de Oliveira, Raul Ruiz et Alain Tanner, ndlr*) comme coproducteur minoritaire pour les longs métrages de fiction et je trouve souvent des coproducteurs pour les documentaires. J'ai aussi construit un réseau, je m'appuie sur une équipe solide – le cinéma est un travail d'équipe – et mon associé François-Christophe Marzal est un interlocuteur quotidien depuis treize ans. La réalisatrice profite aussi de l'expérience de la productrice: en écrivant un scénario par exemple, je suis consciente des impératifs de la production. Jean-Marc Fröhle serait content de moi si je travaillais avec lui! Un peu de discipline n'est pas un frein, c'est stimulant et je sais m'autoriser des petites folies. Et j'ai développé une petite forme de schizophrénie: pendant un tournage, je me considère avant tout comme une réalisatrice!

Quelles sont les failles du système réalisateur-producteur ?

Jean-Marc Fröhle: Je connais des réalisateurs qui se sont endettés et de nombreux cinéastes alignent les films sans gagner un centime. C'est un système très précaire. De nouvelles sociétés se créent encore presque tous les mois! Si chaque réalisateur fonde la sienne pour produire un film tous les quatre ou cinq ans, on entrave ainsi la professionnalisation de la production. Cela dit, la situation évolue. Des sociétés romandes vont bientôt pouvoir monter des projets plus importants comme en Suisse allemande, où il existe des maisons de production assez solides pour prendre des risques. Pointprod, dont je dirige le département Fiction et Documentaire, réunit divers secteurs d'activité. Nous pouvons ainsi faire jouer les vases communicants en cas de problème financier et offrir des opportunités de pratiquer leur art (et d'en vivre) à des réalisateurs qui, entre deux projets de cinéma, vont tourner une pub, une commande ou un téléfilm. La professionnalisation des cinéastes passe par une pratique beaucoup plus régulière. Ce qui permet aussi de vaincre l'angoisse de faire un film!

Patricia Plattner: Cette évolution est inévitable. Le modèle du réalisateur-producteur devient désuet. Une petite société comme la mienne ne remplit pas les conditions nécessaires pour obtenir une aide du programme Media. Il y a actuellement un renforcement des producteurs, que je trouve positif mais qui exige des adaptations: par

exemple fonder des coopératives, comme les producteurs français d'Agat Films honorés cette année à Locarno.

Comment définiriez-vous le rôle du producteur ?

Jean-Marc Fröhle: Nous avons une politique de production active: on discute du scénario, on intervient sur le casting, dans la salle de montage, etc. La production, c'est un regard et une complicité. Il faut associer le réalisateur dès le début du projet, se mettre d'accord sur le film qu'on va faire et travailler ensemble pour qu'il corresponde à ce désir conjoint. Collaborer avec un producteur impliqué et créatif donne un meilleur film, qui ne sera peut-être ni celui dont le réalisateur avait rêvé ni celui que le producteur avait imaginé, mais qui doit idéalement dépasser les attentes de l'un et de l'autre.

Patricia Plattner: Il faut malgré tout avouer que le travail des producteurs actuels formate les films. Leur rôle est plus important dans les genres qui répondent à des recettes connues – documentaire, téléfilm, comédie –, mais quel est l'apport artistique du producteur d'un Kaurismäki ?

Jean-Marc Fröhle: Certains auteurs ont une personnalité et un univers très forts, mais le producteur ne devrait pas être moins impliqué à mon sens. Ces cinéastes – pointus ou populaires de qualité – laissés seuls dans le processus créatif plutôt qu'intelligemment accompagnés ne sont pas forcément plus heureux.

Certains films peuvent-ils encore se passer de producteur ?

Patricia Plattner: Sans doute, pour autant que le réalisateur ait assez d'expérience. Il doit bien connaître la chaîne de la production et se poser la question de la diffusion – par exemple savoir qu'on ne peut pas vendre un film de 65 minutes à la télévision. Les jeunes réalisateurs, qui ne se rendent pas compte de ces difficultés, devraient être conseillés par des producteurs.

Jean-Marc Fröhle: Nous sommes prompts à prêcher la professionnalisation, mais moins à mettre la main à la pâte! Les producteurs devraient davantage s'engager dans des premiers films, accompagner les gens qui sortent des écoles pour leur mettre le pied à l'étrier. Si on ne soutient pas mieux la relève, on va toujours se heurter au même problème: les nouveaux venus se débrouillent entre eux et fonctionnent ensuite en autarcie.

*Propos recueillis par Mathieu Loewer
Rédacteur de Ciné-Bulletin*



Photo: Light Night

Patricia Plattner

En 1985, la cinéaste genevoise Patricia Plattner a fondé Light Night Production, où l'a rejoint François-Christophe Marzal en 1993. Depuis son premier long métrage de fiction, *Piano panier*, elle réalise et produit ses propres films et coproduit d'autres auteurs. Sa filmographie compte notamment les documentaires *Le Hibou et la Baleine - Nicolas Bouvier*, *Hôtel Abyssinie* et *Made in India*, ainsi que les films de fiction *Le Livre de Cristal* et *Les Petites Couleurs*.



Photo: Jean-Marc Fröhle

Jean-Marc Fröhle

D'abord réalisateur et scénariste, Jean-Marc Fröhle est passé à la production à la tête du département Fiction et Documentaire de la jeune société Pointprod, fondée à Genève il y a dix ans. Outre le documentaire *Geisendorf* de Frédéric Baillif, il a notamment produit la série TV *Nos Archives secrètes* de Nicolas Frey et Noël Tortajada ainsi que le téléfilm *Pas de Panique* de Denis Rabaglia. Et prépare actuellement *Voltaire, l'Affaire Calas* de Francis Reusser.



Prix du cinéma suisse 2007: nouvelle catégorie scénario

Dès 2007, le Prix du cinéma suisse se voit augmenté d'une nouvelle et huitième catégorie: le Prix pour le meilleur scénario de long-métrage de fiction. Dans cette catégorie, les cinq films nominés recevront chacun Fr. 5000.-, tandis que le vainqueur recevra la somme de Fr. 15000.-.

Ce sont les Fonds culturels de la SSA et de SUISSIMAGE qui ont financé cette première distinction d'un scénario au niveau national.

Les films à concourir devaient être inscrits au 1^{er} septembre 2006 auprès de l'OFC. La proclamation du palmarès aura lieu comme d'habitude en janvier 2007 dans le cadre des Journées cinématographiques de Soleure.

Atelier Grand Nord 2007: pour scénarios en langue française

Quatrième édition de ce programme original réunissant des scénaristes de pays francophones des deux côtés de l'Atlantique (Québec, France, Belgique et Suisse), L'Atelier Grand Nord 2007 se tiendra en mars 2007, au Québec. Consacré au long-métrage de fiction, il se déroule en français et consiste en une série d'analyses et de discussions autour des 12 scénarios sélectionnés, en phase finale d'écriture. Deux places sont réservées à des scénaristes suisses. La SSA participe à l'atelier en le coproduisant avec FOCAL. Date limite pour le dépôt des projets: **14 décembre 2006**

Informations et modalités d'admission bientôt sur www.focal.ch ou par téléphone au 021 312 68 17

Concours de lettre d'amour

Ce concours est organisé dans le cadre des Nuits intimes de l'Echandole. Longueur du texte: 3000 signes, sans utiliser le verbe «aimer». Délai d'envoi: **30 novembre 2006**

Règlement complet sur www.echandole.ch

Atelier production: droit d'auteur et protection de la personnalité

17 et 18 novembre 2006, Lausanne

Les contrats et conventions jouent un rôle majeur dans l'activité des producteurs de films: c'est même souvent leur pain quotidien. A côté des contrats de coproduction et d'engagement des techniciens, les producteurs doivent de plus en plus jongler avec les notions de droit d'auteur et de protection de la personnalité. Le séminaire permet de se familiariser avec les fondements de ces contrats et conventions afin de mieux cerner les enjeux qu'ils recèlent. Les participants découvriront les éléments à prendre en compte et seront sensibilisés aux incidences et problèmes rencontrés dans la pratique. Ils ont la possibilité d'exposer les difficultés auxquelles ils sont ou ont été confrontés. Ils reçoivent une «check list» qui fixe les points importants à considérer dans ces différents accords.

Délai d'inscription: **17 octobre 2006**

Informations et inscription: www.focal.ch - rubrique «Les séminaires de Focal»

Pièces de théâtre: banques de données en ligne

Rappelons qu'il existe, entre autres, les sites suivants permettant la recherche ou la présentation de pièces de théâtre à jouer selon certains critères tels qu'auteur, genre, nombre de personnages, etc.:
www.ch-dramaturgie.ch (pièces d'auteurs vivant en Suisse)
www.scenepremiere.com (pièces d'auteurs francophones)
www.leproscenium.com (pièces d'auteurs francophones)

Réalisation de premiers films par le G.R.E.C.

Le G.R.E.C., Groupe de recherches et d'essais cinématographiques, permet de réaliser des premiers films originaux, singuliers, s'éloignant des schémas classiques de la narration. Films de recherches, essais personnels et expérimentaux, tentatives narratives innovantes, expression d'un style, d'un univers intérieur, expression d'une identité créatrice émergente. Documentaires, fictions, animations, sur pellicule ou en vidéo... tous les genres et les formats sont admis.

Informations: www.grec-info.com





aimer.

Bourses SSA 2006 pour le développement de scénarios

Pour sa 9^e édition, le jury a examiné 48 projets originaux de longs-métrages de fiction destinés au cinéma ou à la télévision. Le jury responsable des projets en langue française et italienne était composé d'Antoine Jaccoud (scénariste, Lausanne), Luc W. L. Janssen (scénariste, Belgique) et Marcel Beaulieu (scénariste, Paris) et celui responsable des projets en langue allemande d'Anne Walsler (productrice, Zurich), Gilles Tschudi (comédien, Zurich) et Felix Tissi (réalisateur, Berne). A l'unanimité, les deux jurys ont attribué les bourses de **Fr. 25 000.-** chacune aux lauréats et projets suivants :

- **Naïma Bachiri** (Genève)/ Production: AKKA Films (Genève) pour son projet **Né un 1er août**
- **François Bovy** (Chexbres) et **Silvia Pasternac** (Mexique)/ Production: Les films de la dernière heure (Lausanne) pour leur projet **Soif**
- **Mirco Vogelsang** (Zurich)/ Cinework Filmproduktion GmbH (Bâle) pour son projet **Das Vermächtnis der Lazariter**

La proclamation du palmarès s'est déroulée le 8 août 2006 au cinéma La Sala à Locarno au cours du Festival international du film.

Ce même jour – intitulé « Journée du cinéma suisse » – deux films qui ont obtenu en 2001 une bourse de la SSA pour le développement de scénarios ont été projetés en première mondiale: **Mon frère se marie** de **Jean-Stéphane Bron** sur la Piazza Grande et **La Traductrice** d'**Elena Hazanov** dans la section « Cinéastes du présent ».

5^e Festival du film fantastique de Neuchâtel

Le **Prix SSA/SUISSIMAGE** du meilleur court-métrage fantastique suisse d'un montant de **Fr. 5000.-**, accompagné du « Narcisse du court métrage », une statuette de H.R. Giger, a été décerné en juillet 2006. Le jury, composé de Roland Cosandey, Valentin Hitz et Florence Adam, l'a attribué à l'unanimité au film d'animation **Une nuit blanche** de **Maja Gehrig**; il avait déjà obtenu le Prix de la relève SSA/SUISSIMAGE pour le meilleur film d'animation à Soleure en janvier passé. La prochaine édition du festival aura lieu du 3 au 8 juillet 2007.



Une Nuit blanche de Maja Gehrig

Un auteur en résidence au Théâtre du Grütli

Mathieu Bertholet, auteur d'origine valaisanne vivant à Berlin et connu entre autres pour sa dernière pièce **Mephisto – Rien qu'un acteur** créée à la Comédie de Genève en 2005 (mise en scène par Anne Bisang), sera associé au Théâtre du Grütli pour une résidence durant les trois prochaines saisons.

Mathieu Bertholet rédigera un essai avec le philosophe Knut Bäcker sur la question: qu'est-ce que le théâtre peut apprendre de l'architecture? Il écrira et mettra en scène une pièce partiellement chorégraphiée, tirée d'une série de **Case Studies Houses**. Ce travail sera effectué progressivement durant trois ans avec cinq actrices, chacune « propriétaire » d'une de ces maisons.

Il animera en plus des ateliers d'écriture ouverts au public, pour explorer la notion d'assimilation et de transmission.

Le Fonds culturel de la SSA, soucieux des collaborations entre auteurs et théâtres, a soutenu la résidence de la saison 2006-2007 avec un montant de **Fr. 5000.-**.

Les lauréats 2006: Mirco Vogelsang, Naïma Bachiri, François Bovy



Photo: © FOTOFESTIVAL/ABRAM

Regards croisés

Jean-Luc Barbezat, de Cuche & Barbezat, était le 8 août à Locarno pour la Journée du cinéma suisse

Génial! Le cinéma suisse a sa journée. Comme le sida, la mucoviscidose et les femmes. Une journée pour se dire qu'il y a de l'espoir et du mieux, mais qu'il faut encore des moyens pour s'en sortir. Une journée pour prouver aussi qu'on peut faire la fête autour d'un sujet grave. La preuve par le point final à deux heures du matin: un feu d'artifice (un petit feu d'artifice, mais tout de même un feu d'artifice).

J'y étais toute la journée. Y avait plein de gens que j'aime bien et ils disaient des choses qu'ils pensent importantes, mais que j'aime bien aussi. Enfin, presque. Par exemple, Nicolas Bideau a dit qu'il trouvait très joli, très rigolo et très fort symboliquement le T-shirt rouge qu'il avait imaginé lui-même avec ses copains, un soir, y a pas longtemps. Denis Rabaglia, lui, a expliqué qu'un casting, c'était un truc intime qui n'avait de valeur que s'il était authentique. Par amour du cinéma suisse, il a quand même été d'accord d'en faire un faux devant du monde. Marthe Keller, quant à elle, a dit – alors qu'on lui avait rien demandé – qu'elle en avait marre qu'on ne lui parle toujours que de *La Demoiselle d'Avignon*. Et puis, Jean-Luc Bideau (mon préféré), il a dit « prout » juste avant le feu d'artifice en doublant un film porno, c'était chic.

C'était la fête toute la journée, le 8 août à Locarno. J'y étais. Mais j'ai fait des pauses pour aller me tremper le cul dans la rivière parce qu'il faisait trop chaud. Enfin, presque.

De loin, les meilleures surprises de la journée furent la projection des deux films suisses (bonne idée!) auxquels j'ai assisté. *La Traductrice*, tout d'abord, jolie deuxième œuvre d'Elena Hazanov présenté par le brillant nouveau directeur du festival, le Neuchâtelois Frédéric Maire encore debout – je l'aime encore plus que Bideau (le père). Il est comme Köbi Kuhn, un vrai chef qui connaît son sujet sur le bout des doigts et

qui aime son équipe. Et puis, le soir, sur la Piazza, *Mon frère se marie* de Jean-Stéphane Bron. Je trouve le film inventif et je ris souvent. C'est sûr, c'est Bideau (le père) que je préfère, encore une fois. Alors je me dis que Thierry Jobin va pouvoir un peu bavarder avec style dans *Le Temps* et que ces prochains jours, en le lisant, je reconnaitrai vraiment ce qui fait, à mes yeux, l'identité du cinéma suisse: ce franc enthousiasme de nos médias pour nos créateurs.

Quand l'Office fédéral de la culture nous a offert à boire, j'en ai profité peu dignement. Plus je buvais, plus j'avais l'impression de me faire rembourser mes impôts. Enfin, presque. A la fin, très tard dans la nuit, bien après le feu d'artifice (petit donc, mais feu quand même), il n'y avait plus beaucoup de T-shirts rouges. Pourtant dès le discours d'ouverture, Bideau (le fils) avait dit que l'année prochaine, grâce à ces beaux T-shirt, toute la ville serait rouge, quel beau rêve! Comme moi en juin, il a dû se rendre à Dortmund voir la Suisse à la Coupe du Monde. Là, toute la ville était rouge, chantante et fière.

On l'aime l'équipe de Köbi... On l'aime le festival de Frédéric Maire... Et si on est certain d'aimer le cinéma, parfois suisse, pour la journée nationale, y a encore du boulot, même si, entre eux, ils se sont beaucoup dit « bravo ».

Ceci dit, messieurs dames, j'étais fier d'être parmi vous et je me suis bien amusé.

Enfin, presque.

Jean-Luc Barbezat

Photo du haut
Mon frère se marie de Jean-Stéphane Bron

Photo du milieu
La Traductrice d'Elena Hazanov

Photo du bas
Inauguration de la Journée du cinéma suisse par Nicolas Bideau (OFC), Paolo Rimoldi (RTSI), Marco Solari (Festival de Locarno), Paolo Rossi (AET, sponsor), Claude Champion (SSA)



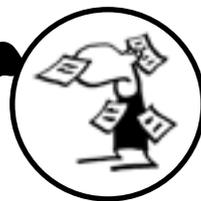


Photo: © 2006 Box Productions - tous droits réservés



Photo: © FOTOFESTIVAL/ABRAM

Déclarations

Rien à déclarer?

Une fois son œuvre achevée, la phase dite « créative » de l'auteur est derrière lui. Il peut et doit dès lors se consacrer à la déclarer à la SSA, ce qui revient à l'annoncer en remplissant le formulaire de « *Déclaration d'œuvre* », qui permet de fournir tous les détails utiles (titre, durée etc.) et de convenir aussi d'une répartition des droits au cas où plusieurs auteurs ont collaboré à son élaboration. Il existe un formulaire de déclaration pour les œuvres audiovisuelles, de scène, chorégraphiques et radiophoniques.

Cette opération est essentielle à la société de gestion car elle permet la perception et la répartition des droits. La rétribution de l'auteur ne souffrira d'aucun retard si l'œuvre a été déclarée suffisamment tôt. Il convient toutefois de remplir correctement ce formulaire, notamment en le datant et signant toujours à la dernière page. Et les pourcentages de droits doivent être toujours paraphés (l'auteur doit noter ses initiales à côté de la part lui revenant). Idéalement, toutes les œuvres de l'auteur devraient avoir été annoncées à la SSA, la surveillance de l'utilisation du répertoire du membre pouvant être ainsi garantie au mieux.

Pour les œuvres audiovisuelles, une copie du contrat de l'auteur ou du contrat de vente du film pour l'auteur-producteur, s'il existe, doit obligatoirement accompagner cette déclaration. A défaut, aucuns droits ne peuvent être versés. Concernant les œuvres de scène, il faut également transmettre à la SSA tout contrat d'édition qui aurait été signé.

Attention enfin à ne pas confondre la déclaration et le dépôt d'œuvre, cette dernière opération ne servant qu'à fournir un élément de preuve à l'auteur pour lui permettre de se défendre contre un éventuel plagiat, quand l'œuvre n'a pas encore été rendue publique.

Vous pouvez obtenir ces formulaires de déclaration auprès de Marie Genton (marie.genton@ssa.ch) ou les télécharger directement depuis notre site Internet www.ssa.ch, rubrique Documents.

Numéro ISAN

Ce code est un numéro d'identification des œuvres audiovisuelles, **reconnu à l'échelle internationale**, l'équivalent de l'ISBN pour les livres. Il permet leur suivi et ainsi le recouvrement facilité des droits d'auteur à l'ère numérique. C'est aussi un moyen efficace de lutte contre le piratage. Vous l'aurez peut-être remarqué, la SSA a réservé un emplacement spécifique en page 3 de la déclaration de l'œuvre audiovisuelle pour le numéro ISAN.

Si cela n'a pas encore été fait, **demandez donc à votre producteur de s'inscrire auprès de l'agence ISAN-Berne** afin d'obtenir un numéro ISAN pour votre œuvre. **Si vous êtes auteur-producteur, vous pouvez vous inscrire directement (www.isan-berne.org).**



A PROPOS

Bulletin d'information trimestriel de la Société Suisse des Auteurs (SSA)

Rue Centrale 12/14
Case postale 7463
CH - 1002 Lausanne

Administration générale
Tél. 021 313 44 55
Fax 021 313 44 56
info@ssa.ch
www.ssa.ch

Rédaction A Propos
Tél. 021 313 44 74
nathalie.jayet@ssa.ch

Fonds culturel
Tél. 021 313 44 66
jolanda.herradi@ssa.ch

Comité de rédaction
Denis Rabaglia (responsable), Nathalie Jayet (secrétaire de rédaction), Claude Champion, Gérald Chevolet, Isabelle Daccord, Charles Lombard, Zoltán Horváth

Collaboration à ce numéro
Jean-Luc Barbezat, Carlo Capozzi, Françoise Deriaz, Jolanda Herradi, Mathieu Loewer, Jürg Ruchti

Traduction
Alain Muller

Correction
Anne-Sylvie Sprenger

Graphisme
Dizaïn, Jean-Pascal Buri

Illustrations
Mix & Remix

Impression
Presses Centrales Lausanne SA